

LA TERRITORIALITÉ

Accompagner et développer les initiatives locales et partenariales des ordres

Accompagner le rayonnement des ordres pour le développement territorial des barreaux au service de l'économie de nos cabinets

I. CONSTATS

L'ancrage territorial des barreaux et des ordres d'avocats

Le lien entre les barreaux et leur territoire est profond et historique. En tant que professionnels du droit, les avocats travaillent en étroite collaboration avec les institutions locales, les entreprises et les citoyens. Leur rôle dépasse largement la simple prestation de services juridiques :

- Ils jouent un **rôle consultatif**, en accompagnant les décideurs locaux dans l'élaboration de politiques publiques.
- Ils ont un **rôle social**, en facilitant l'accès au droit et en défendant les droits des plus vulnérables.
- Ils remplissent une **mission éducative**, en sensibilisant le grand public aux grandes questions juridiques et en promouvant une culture du droit.

Cet ancrage territorial permet aux barreaux de **comprendre les besoins spécifiques de leur région** et d'adapter leurs services en conséquence. Il contribue aussi à leur visibilité et à leur reconnaissance au sein du tissu local.

Un besoin de structuration et de mutualisation des initiatives locales

Face aux défis croissants de l'accès au droit, de la modernisation des pratiques et de la complexification des besoins sociétaux, il devient nécessaire de structurer les initiatives locales des ordres afin de mieux les coordonner et les valoriser.

La Conférence des Bâtonniers, en tant que représentante nationale des barreaux de province, joue un rôle clé en impulsant des dynamiques collaboratives entre :

- Les **ordres locaux**,
- Les **acteurs judiciaires**,
- Les **associations et réseaux d'aide juridique**,

- Les **collectivités territoriales**,
- Les **réseaux d'entreprises privées, publiques**
- Les **acteurs économiques, syndicaux et institutionnels**.

C'est dans cette perspective qu'a été créée la **Commission Territoire et Initiatives des Ordres**, avec pour objectif de **recenser, partager et promouvoir** les actions innovantes mises en œuvre par les barreaux.

II. ENJEUX

Les barreaux comme partenaires du développement territorial

Pour renforcer leur présence et leur impact dans le développement territorial, les barreaux doivent **établir des partenariats stratégiques** avec des acteurs-clés du territoire, parmi lesquels :

- **Les collectivités locales** (municipalités, conseils départementaux et régionaux)
 - Développement de services d'accompagnement juridique pour les citoyens.
 - Organisation de campagnes de sensibilisation et de conférences thématiques.
 - Appui juridique pour la mise en œuvre des politiques publiques au plan local (violences faites aux femmes, petites enfance, lutte contre les discrimination etc...)
 - Mise en place de consultation juridique, PAD, accès au droit
- **Les associations**
 - Soutien aux initiatives de défense des droits et de protection des personnes vulnérables.
 - Participation aux actions de médiation sociale et de lutte contre l'exclusion.
 - Participation au sein des associations de victimes
- **Les chambres consulaires** (chambres de commerce et d'industrie, des métiers et de l'artisanat, d'agriculture)
 - Accompagnement des entreprises locales dans la compréhension et l'application des réglementations juridiques.
 - Appui aux entrepreneurs et indépendants en matière de droit des affaires et de fiscalité.
- **Fédérations et Syndicats professionnels** : renforcer les liens barreaux monde économique monde de l'entreprise

Ces collaborations permettent de **créer des synergies bénéfiques** pour l'ensemble du territoire. Elles témoignent également du rôle central de la profession d'avocat dans l'écosystème économique et social, tout en contribuant au **développement de l'activité des cabinets d'avocats**.

L'inscription dans une dynamique de **coopération territoriale** permet également de :

- **Renforcer la visibilité et l'influence des barreaux** auprès des institutions locales.
- **Faire reconnaître la valeur ajoutée des avocats** en matière de conseil et d'accompagnement juridique.

- **Démontrer l'exemplarité de la profession** dans des enjeux d'utilité publique, de développement durable et de responsabilité sociale.

III. PROPOSITIONS

Structurer et renforcer les partenariats territoriaux

La Conférence des Bâtonniers dispose des leviers institutionnels et de l'expertise nécessaires pour aider à transformer ces partenariats en **véritables écosystèmes juridiques solidaires**.

Plusieurs actions concrètes peuvent être mises en œuvre :

- **Finaliser et renforcer la collaboration avec l'AMF (Association des Maires de France)**
 - Relancer la Convention de rapprochement initiée lors des Assises de l'Ordinalité.
 - Elaborer un projet de charte ou de convention-cadre partenariale avec l'AMF, déclinée avec les associations départementales des maires,
 - Encourager les barreaux à formaliser des conventions avec leurs collectivités locales.
- **Développer des outils pratiques pour les barreaux**
 - Portail numérique dédié pour centraliser les ressources, modèles et bonnes pratiques.
 - Bibliothèque de conventions-types adaptables aux spécificités locales.
 - Interface de signalement des besoins en formation entre barreaux et acteurs locaux.
 - Mise en place de programmes inter-barreaux pour mutualiser des projets au plan départemental, régional, et sécuriser des financements.
- **Créer des espaces d'échanges et de sensibilisation**
 - Organisation de rencontres territoriales sur les enjeux juridiques et économiques locaux.
 - Ateliers de design thinking pour co-construire des projets territoriaux innovants.
 - Événements de réseautage pour favoriser les échanges entre avocats et partenaires locaux.
- **Tester et développer des initiatives pilotes**
 - Lancer des expérimentations régionales pour identifier les modèles les plus efficaces avant généralisation.
 - Créer des guides pratiques et études de cas pour accompagner les barreaux dans la mise en place de leurs propres initiatives.
 - Prendre appui sur les barreaux d'importance et les Conférences régionales
- **Ouvrir la Conférence des bâtonniers au monde économique et au monde de l'entreprise accompagner les barreaux sur des thématiques DROIT ET ENTREPRISES**
 - Favoriser l'émergence de réseaux d'alliances locales avec des associations professionnelles : Centre des jeunes dirigeants (CJD), Association française des juristes d'entreprise (AFJE), Cercle Montesquieu, Dirigeants commerciaux de France (DCF), etc...
- **Organiser l'accès aux programmes et fonds de l'UE financés par le budget de l'UE pour aider à la**

mise en œuvre d'initiatives locales partenariales des barreaux

Un enjeu central réside dans la **capacité des barreaux à mobiliser les ressources financières** nécessaires à la conduite de leurs projets territoriaux. La Conférence des Bâtonniers doit jouer un rôle de **facilitateur et d'accompagnateur** sur ces questions.

A priori, les Ordres en tant que personnes morales de droit privé exerçant des prérogatives d'intérêt public pourraient prétendre à prendre part à divers projets bénéficiant de certains financements européens. En fonction du type de programme d'action il est possible que ceux-ci peuvent intégrer certains programmes européens comme, le Programme «Justice» pour renforcer la démocratie, l'état de droit et les droits fondamentaux, le Programme «Citoyens, égalité, droits et valeurs» pour protéger et promouvoir les droits et les valeurs consacrés par les traités de l'UE et la charte des droits fondamentaux.

La Conférence des Bâtonniers pourrait ainsi :

- **Identifier les partenariats idoines et structurer les sources de financement accessibles** (subventions publiques, fonds privés, mécénats).
- **Accompagner les barreaux dans le montage de leurs dossiers de subventions** pour optimiser leurs chances de succès.
- **Faciliter l'ingénierie financière des projets** en mutualisant les expertises et en proposant des solutions adaptées aux spécificités locales.
- **Explorer avec l'appui de la DBF de nouveaux leviers financiers européen** via des partenariats avec des collectivités locales, établissements publics, privés, associations et des acteurs économiques engagés.

Exemples de projets et de partenariats potentiellement éligibles pour les Barreaux aux financements européens

- **Cliniques juridiques gratuites**
Projet : Organiser des permanences juridiques dans des quartiers défavorisés
Partenaires : Associations de quartier, centres sociaux, maisons de justice
- **Aide juridique aux victimes :**
Projet : Offrir des consultations spécialisées pour les victimes de violences conjugales ou victimes mineurs
Partenaires : Associations d'aide aux victimes, centres d'hébergement d'urgence
- **Assistance juridique aux migrants et réfugiés :**
Projet : Fournir des conseils juridiques sur les procédures d'asile
Partenaires : ONG spécialisées dans l'aide aux migrants, centres d'accueil pour demandeurs d'asile
- **Promotion de l'accès au droit pour les personnes handicapées :**
Projet : Développer des outils d'information juridique adaptés (braille, langue des signes)

Partenaires : Associations de personnes handicapées, instituts spécialisés

- **Programme d'éducation juridique :**

Projet : Sensibiliser les jeunes au droit et à la citoyenneté dans les écoles, collèges, lycées

Partenaires : Établissements scolaires, associations locales

- **Lutte contre la fracture numérique juridique :**

Projet : Créer des ateliers d'aide à l'utilisation des services juridiques en ligne

Partenaires : Espaces publics numériques, associations d'inclusion numérique

- **Soutien juridique aux entrepreneurs sociaux :**

Projet : Offrir du conseil pro bono aux porteurs de projets d'économie sociale et solidaire

Partenaires : Incubateurs sociaux, chambres régionales

- **Promouvoir l'égalité et la diversité :**

Projet visant à promouvoir la diversité et l'inclusion au sein de la profession d'avocat.

Partenaires : Ordres, Ecoles d'avocats, Associations des Jeunes avocats, Associations d'élèves avocats

- **Formation des avocats pour développer le réflexe européen :**

Partenaires : Ordres, Écoles d'avocats, Fondation des avocats européens

- **Médiation communautaire :**

Projet : Former des médiateurs bénévoles pour résoudre les conflits de voisinage

Partenaires : Associations de médiation, collectivités locales

La participation à de tels projets permettrait aux Ordres de renforcer leur rôle sociétal tout en collaborant avec des acteurs clés de la société civile pour promouvoir différentes causes chères au cœur des avocats.

IV. CONCLUSION

Structurer et renforcer les partenariats territoriaux

L'ambition portée par la Conférence des Bâtonniers est de **développer structurer et renforcer les initiatives locales** afin de :

- Donner aux barreaux les moyens de pleinement jouer leur rôle dans le développement territorial utile à l'activité des cabinets.
- Favoriser l'ancrage de la profession d'avocat dans la société civile et économique.
- Assurer une **meilleure reconnaissance et visibilité des barreaux** à travers des actions concrètes et impactantes.

L'inscription des ordres dans une dynamique de **coopération territoriale forte** représente une **opportunité majeure** pour renforcer l'attractivité et la prospérité in fine de la profession.

Ces coopérations permettent de créer des synergies bénéfiques pour l'ensemble du territoire, elles té-

moignent de l'exemplarité de la profession d'avocat au travers du rayonnement des ordres, dans l'intérêt du public, et corrélativement du développement de l'activité des cabinets par l'augmentation de la demande de droit et de services qu'elles suscitent.

Comme acteurs majeurs de leur territoire, les ordres assurent la promotion de la profession d'avocat, et concourent de manière significative à l'essor économique, social, environnemental de leur région. Cette démarche exemplaire témoigne de l'utilité multidimensionnelle de la profession d'avocat et renforce l'importance de son crédit auprès du public.



Olivier JOUGLA

olivier.jougla@ekis-avocats.fr

06 12 17 59 63

169, bd de Strasbourg - 76600 Le Havre
